



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.03.2018

Nombre de Conseillers : 19
 En exercice : 19
 Présents : 12
 Votants : 16
 Date de la convocation : 23 Mars 2018

	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR		PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR
G. BOUDIER	X			M. NALATO	X		
L. PARREAU	X			D. MARTIN	X		
P. JOUBERT	X			G.DABARD	X		
N. MICHEL	X			N. LE GUILLANTON	X		
E.DODINET	X			A. DE LIMA		X	
M. DA SILVA	X			J. LAROUSSE		X	J-L. ALLANIC
A. POILLERAT		X		A. RIBEIRO		X	M.
JL. ALLANIC	X			J. LANDRY		X	FOUGERON
M.FOUGERON	X			J. SEJOURNÉ		X	M. DA SILVA
V. MULLER		X	N. MICHEL				

Secrétaire de séance : N. MICHEL

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le VINGT-NEUF MARS à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard BOUDIER, maire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

07-2018 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Laurent PARREAU, adjoint au Maire, présente aux élus le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL de la commune, appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal, hors la présence de Mr le Maire, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif du BUDGET COMMUNAL de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats antérieurs reportés		439 934.99 €		172 828.36 €
Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire				12 576.02 €
Opérations de l'exercice	330 489.40 €	368 847.26 €	1 373 902.16 €	1 426 932.63 €
TOTAUX	330 489.40 €	808 782.25 €	1 373 902.16 €	1 612 337.01 €
Excédent		478 292.85 €		238 434.85 €
RESULTAT				
Déficit				

08-2018 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Après avoir pris connaissance du compte de gestion présenté par le trésorier de SULLY SUR LOIRE pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier de SULLY SUR LOIRE n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

09-2018 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016, le Conseil Municipal **DECIDE** de l'affecter le résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice 201	185 404.38 €
- Résultat à la clôture de l'exercice 2016	53 030.47 €
o Résultat de clôture à affecter	238 434.85 €

INVESTISSEMENT

- Résultat d'investissement reporté	439 934.99 €
- Résultat de l'exercice 2017	38 357.86 €
o Résultat de clôture de l'exercice 2017	478 292.85 €

1) Affectation en réserve au 1068 en investissement	30 000.00 €
2) Excédent d'investissement reporté	478 292.85 € au compte 001
3) Report à nouveau à la section/fonctionnement	208 434.85 € au compte 002

10-2018 : VOTE DES SUBVENTIONS 2018

-Considérant que les conseillers municipaux impliqués dans les associations n'ont pas participé au vote

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission des associations,

VOTE la somme de 19 500.00 € au profit des associations (voir annexe du budget)

11-2018 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

Pour rappel :

TAXES	TAUX 2018
Taxe d'habitation	11.30
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.04
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	89.45

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir les taux d'imposition.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, qui connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances

AUTORISE le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

12-2018 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Le conseil municipal décide de voter le budget par chapitre et **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2018 qui s'équilibre, en recettes et dépenses à la somme de :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :** **1 367 121.85 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT :** **1 504 846.79 €**

13-2018 : SERVICE EAU POTABLE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Philippe JOUBERT, adjoint au Maire, présente aux élus le compte administratif du service « EAU POTABLE » de la commune, appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes

Le Conseil Municipal, hors la présence de Mr le Maire, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif du service « EAU POTABLE » de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats antérieurs reportés		188 718.48 €		30 617.51 €
Opérations de l'exercice		39 362.72 €		158 462.99 €
	17 834.04 €		130 348.38 €	
TOTAUX	17 834.04 €	228 081.20 €	130 348.38 €	189 080.50 €
Excédent		210 247.16€		58 732.12 €
RESULTAT				
Déficit				

14-2018 : SERVICE EAU POTABLE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

- après avoir pris connaissance du compte de gestion présenté par le trésorier de SULLY SUR LOIRE pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion du service « EAU POTABLE »

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier de SULLY SUR LOIRE n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15-2018 SERVICE EAU POTABLE : AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Résultat antérieur reporté 30 617.51 €
- Résultat de l'exercice 28 114.61 €
 - o **Résultat à affecter 58 732.12 €**

INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution cumulé d'investissement 2016	188 718.48 €
- Résultat de l'exercice 2017	21 528.68 €
- restes à réaliser	18 468.31 €
o Résultat de clôture de l'exercice 2017	210 247.16 €
1) Affectation en réserve au 1068 en investissement	30 000.00 €
2) Report en exploitation au 002	28 732.12 €
3) Report en investissement au 001	210 247.16 €

16-2018 : SERVICE EAU POTABLE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de voter le budget par chapitre et **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2018 qui s'équilibre, en recettes et dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT:	185 847.72 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :	273 987.96 €

17-2018 : TARIFS EAU POTABLE 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs « EAU POTABLE » comme suit :

	2017		évolution	2018	
Consommation d'eau potable : le m ³	0,92 €		1,09%	0,93 €	
Branchement eau potable	par an	par mois		par an	par mois
Diamètre 15	30	2,5	0,00%	30	2,5
Diamètre 20	30	2,5	0,00%	30	2,5
Diamètre 25	48	4	0,00%	48	4
Diamètre 30	48	4	0,00%	48	4
Diamètre 100	72	6	0,00%	72	6

DECIDE que ces tarifs seront applicables à partir de la facturation 2018.

18-2018 : SERVICE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Philippe JOUBERT, adjoint au Maire, présente aux élus le compte administratif du service « ASSAINISSEMENT » de la commune, appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Mr le Maire, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif du service « ASSAINISSEMENT » de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats antérieurs reportés		678 033.84 €		53 499.46 €
Opérations de l'exercice	1 308 190.58 €	756 546.52 €	153 401.67 €	177 840.47 €
TOTAUX	1 308 190.58 €	1 434 580.36 €	153 401.67 €	231 339.93 €
Excédent		126 389.78 €		77 938.26 €
RESULTAT				
Déficit				

19-2018 : SERVICE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

- après avoir pris connaissance du compte de gestion présenté par le trésorier de SULLY SUR LOIRE pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion du service « ASSAINISSEMENT »

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier de SULLY SUR LOIRE n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20-2018 : SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Résultat antérieur reporté 53 499.46 €
- Résultat de l'exercice 24 438.80 €
 - o **Résultat à affecter 77 938.26 €**

INVESTISSEMENT

- Solde cumulé d'investissement 2016 678 033.84 €
- Résultat de l'exercice 2017 -551 644.06 €
 - o **Résultat de clôture de l'exercice 2017 126 389.78 €**
- Dépenses d'investissement restant à réaliser 302 551.02 €

- 1) Affectation en réserve au 1068 en investissement 30 000.00 €**
- 2) Report en exploitation au 002 47 938.26 €**
- 3) Report en investissement au 001 126 389.78 €**

21-2018 : SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de voter le budget par chapitre et approuve, à l'unanimité, » le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT: 211 211.24 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT : 843 914.10 €**

22-2018 : TARIFS ASSAINISSEMENT 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité, les tarifs « ASSAINISSEMENT » applicables à partir de l'année 2018 comme suit :

	2017		évolution	2018	
	par an	par mois		par an	par mois
Taxe fixe	60,00 €	5,00 €	0,00%	60,00 €	5,00 €
Taxe Fixe pour BRAY	160,00 €		0,00%	160,00 €	
prix au m ³ consommé	1,35 €		0,00%	1,35 €	
prix au m ³ consommé pour BRAY	0,45 €		0,00%	0,45 €	
Raccordement Assainissement					
immeuble construit	2 000,00 €		0,00%	2 000,00 €	
immeuble futur	2 000,00 €		0,00%	2 000,00 €	
Taxe HLL	90,00 €		0,00%	90,00 €	
Taxe fixe HLL	12,00 €		0,00%	12,00 €	

23-2018 SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT : Admission en non-valeur

Vu les certificats d'irrecouvrabilité de la Trésorerie en date du 6 mars 2018, concernant l'impossibilité de recouvrer les créances suivantes :

Eau 2015/2016 montant 65.43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'admission en non-valeur pour les impayés de factures d'eau et d'assainissement s'élevant à 65.43 €.

- 14.56 € pour l'eau
- 50.87 € pour l'assainissement

24-2018 Rétrocession rue des cheminots

Vu la demande de rétrocession de la voirie de la rue des Cheminots faite par Vallogis,

Vu l'état des lieux mené sur place le 12 mars 2018 en présence de M. JOUBERT, Adjoint au Maire, et de Mme GATEFIN, représentant la société VALLOGIS,

Considérant que les travaux demandés ont été effectués,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un **AVIS FAVORABLE** à la procédure de rétrocession de la voirie de la rue des Cheminots.

25-2018 Mutuelle communale

Afin de pouvoir proposer aux administrés de la commune des prix attractifs concernant les complémentaires santé, la société AXA propose d'engager un partenariat avec la commune.

Vu le CGCT,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de la mutualité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention annexée

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

26-2018 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

-Vu l'article L5216-5 du CGCT,

-vu le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le conseil communautaire par délibération n° 2017-109 du 23 mai 2017,

-Considérant que les travaux d'extension du groupe scolaire Paul Fort sont lancés, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Commune Val de Sully,

-Considérant que le montant du fonds de concours alloué ne peut pas dépasser 50% du reste à financer par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-DECIDE, à l'unanimité, de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Val de Sully en vue de participer au financement de l'opération citée ci-dessus

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

Questions diverses

Nadine MICHEL, rappelle que le CCAS organise un après-midi festif le 12 avril, pour les personnes âgées de la commune. L'animation musicale est proposée par l'école de Musique Val de Sully.

Evelyne DODINET, informe l'assemblée du passage du jury des maisons fleuries le 07 juillet 2018.

Laurent PARREAU fait part de son intention d'organiser une action participative de nettoyage des rues du village au cours du printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Affiché le 6 Avril 2018, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du CGCT